

Partager

Chaque année, des projets artistiques permettent aux élèves de s'investir plus intensément dans leur discipline.

L'objectif est de former les élèves à la scène, afin qu'ils **partagent leur passion avec le plus grand nombre.**

Mise en scène des travaux des élèves, participation à l'animation de la ville d'Auray et de son territoire, rencontres avec d'autres musiciens, pédagogues ou artistes, découverte de spectacles d'esthétiques diverses...

Nouveauté !

Interventions en milieu scolaire

À partir de la rentrée 2021, l'école de musique accompagnera une classe de CM1 de l'école Tabarly dans le cadre d'un projet d'Orchestre à l'école.

Renseignements et inscriptions

En raison du contexte sanitaire, il est fortement conseillé de dématérialiser les demandes par mail à ecole.musique@ville-auray.fr.

Des rendez-vous individuels peuvent être programmés sur demande.

Des documents d'informations complémentaires et dossiers d'inscriptions sont disponibles sur www.auray.fr/Culture-Loisirs/Ecole-de-musique.

Réinscriptions

du 8 juin au 28 juin 2021

Les élèves déjà inscrits en 2020-2021 sont prioritaires. Les réinscriptions sont possibles sur : <https://www.imuse-saiga18.fr/auray/extranet/usager/>

Nouvelles inscriptions

du 29 juin au 9 juillet 2021

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés. Une réponse de l'école arrivera au cours du mois de juillet.

> En cas de places disponibles, d'autres inscriptions auront lieu à partir de septembre.

> Possibilité de location d'instruments aux élèves grâce à l'Association des Parents d'Élèves : apecauray@gmail.com

Informations pratiques

Lieu des cours :

43 rue Joseph-Marie Barré - 56400 Auray

Contact :

ecole.musique@ville-auray.fr
02 97 56 18 03

du mardi au vendredi 9h30-12h / 14h-17h
www.auray.fr



**DÉCOUVRIR, SE FORMER,
PRATIQUER, PARTAGER**
LA MUSIQUE À MA PORTÉE !

www.auray.fr

Tarifs

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil Municipal de la Ville d'Auray. L'inscription vaut engagement annuel et les droits d'inscriptions sont facturés pour l'année.

L'école de musique propose une tarification dégressive aux alréens, **basée sur le quotient familial**. La dégressivité s'applique aux quotients inférieurs ou égaux à 850€. Le tarif du cursus musical varie selon le quotient familial : **de 252€ à 520€ l'année pour les alréens.**

Conception : DAC / Ville d'Auray - Photos : Lucy Moreau - Ne pas jeter sur la voie publique



AURAY
An Alre

Action Culturelle
Ecole municipale de musique
43 rue Joseph-Marie Barré 56400 AURAY
02 97 56 18 03
ecole.musique@ville-auray.fr
www.auray.fr

Missions et projets

L'école de musique municipale d'Auray a pour objectif d'offrir au public le plus large possible une formation musicale de qualité.

Lieu de pratique et d'échanges, l'équipe pédagogique de l'école de musique accompagne les élèves de l'initiation au perfectionnement et ambitionne de rendre les musiciens les plus autonomes possible et de leur donner les moyens d'une vie musicale active.

Découvrir par l'éveil musical

Par le jeu, les jeunes enfants découvrent des styles musicaux et explorent les différents instruments avant le parcours d'apprentissage.

Ces années d'éveil musical apportent une découverte sensorielle : oreille, voix, corps.

Éveil musical proposé à partir de 4 ans

Récréation musicale > moyenne section
Éveil > grande section
Éveil des grands > CP

Les séances sont programmées les jeudis soirs, les horaires peuvent varier en fonction du nombre d'inscrits.



Se former

À partir du CE1 et jusqu'à la majorité, l'école de musique accueille les enfants habitant Auray, Brec'h et Pluneret.

Cursus de formation

L'école de musique forme jusqu'à la fin du second cycle.

Cycle 1 : apprentissages fondamentaux

Cycle 2 : approfondissements et autonomie

Le cursus comprend les enseignements suivants :

🎵 FORMATION MUSICALE

Son but est de rendre le musicien autonome en le familiarisant avec le langage de la musique. Elle permet de développer son oreille, le sens du rythme, d'apprendre la lecture, l'écriture et s'ouvrir à une culture artistique plus large.

+

🎵 INSTRUMENTS PROPOSÉS

Percussions : batterie, piano

Cordes : violon, violoncelle, guitare

Vents : saxophone, clarinette, trompette, flûte

Voix : technique vocale (accessible après la mue de la voix)

+

🎵 PRATIQUE COLLECTIVE

La pratique collective est au cœur du projet de l'école. Chaque élève est intégré à un groupe de pratique collective en fonction de ses possibilités.

Nouveauté !

À partir de septembre 2021, l'école de musique pourra recevoir des élèves adultes désireux de se perfectionner, sous contrat d'un an et sous réserve de places disponibles.



Pratiquer

Dans le cadre des pratiques collectives, l'école de musique accueille **les mineurs et majeurs de toutes communes**.

La pratique collective permet de se rapprocher d'autres musiciens et de partager sa passion.

ACCESSIBLE AUX DÉBUTANTS :

- > ensemble à vents junior
- > musique de chambre
- > ensemble transdisciplinaire
- > ensemble à cordes junior
- > chorale enfant
- > atelier de technique vocale (à partir de 14 ans)

ACCESSIBLE À PARTIR DE 4-5 ANS DE PRATIQUE ET AUX ADULTES :

- > musiques actuelles
- > musiques de chambre et anciennes
- > ensemble à vents
- > ensemble à cordes
- > ensemble de Jazz
- > chorale adulte (à partir de 16 ans)